ASERR

Sauvegarde de l'Environnement des Riverains du Rail

(Association loi 1901 en date du 19 janvier 2007 – Journal Officiel du 10 février 2007)

7 juillet 2008

Qui sommes-nous ?

L'A.S.E.R.R. (**A**ssociation pour la **S**auvegarde de l'**E**nvironnement des **R**iverains du **R**ail) s'est constituée en janvier 2007.

L'A.S.E.R.R. est favorable au développement du transport collectif, élément incontournable du développement durable.

L'association a pour objet d'étudier et de proposer tous les moyens visant à garantir ou améliorer le cadre de vie et la protection de l'environnement pour les riverains des communes concernées par la mise en place des infrastructures liées au doublement de la voie ferrée entre Valence et Grenoble et du saut de mouton de Moirans.

Comme elle l'expose régulièrement par courriers ou rencontres à RFF, à SNCF, aux représentants de l'Etat ainsi qu'à toutes les collectivités régionales ou locales, le développement du transport collectif ne peut s'accepter que si toutes les solutions indispensables aux traitements des nuisances sont mises en place.

La commune de Moirans, en Isère, est la plus impactée par la modernisation du sillon alpin sud. Dans le cadre de la deuxième phase telle que prévue actuellement, l'électrification de la ligne, après le doublement en cours de la voie, va induire passages de TGV et trains de fret à moyen terme.

Aujourd'hui, aucune solution n'est envisagée et proposée pour répondre aux nuisances de demain et nous ne pouvons que nous opposer à cette deuxième étape, si nous en restons là.

En milieu urbain, des solutions techniques pour minimiser les nuisances existent et celles-ci doivent être mises en place.

Les objectifs principaux de l'A.S.E.R.R. sont :

- D'être un interlocuteur reconnu par les différents acteurs notamment RFF, SNCF, Etat et collectivités locales et régionales concernées pour avoir la totalité des informations et être associé aux réunions et décisions,
- D'être une force de propositions pour l'évolution et l'amélioration des solutions envisagées,
- D'envisager toutes les actions possibles et les recours juridiques nécessaires pour la prise en compte de solutions acceptables.

À tous ceux qui souhaitent **associer l'Environnement Durable** au **Développement Durable**, notre association sera heureuse de vous compter parmi ses membres.

Jean-Pierre AMBLARD Président